

Bureau du 2 juillet 2007

Décision n° B-2007-5340

commune (s) : Chassieu

objet : **Avenue du Dauphiné - Requalification des parcs et zones industriels (RPZI) - Tranche 2 - Travaux de requalification des accotements nord - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent projet de décision concerne le lancement de travaux de voirie et d'aménagements paysagers sur l'avenue du Dauphiné à Chassieu, dans le cadre du programme de requalification de la zone industrielle (ZI) Mi-Plaine dont le coût prévisionnel s'élève à 680 984,46 € TTC.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 et a fait l'objet, par délibération n° 2006-3517 en date du 10 juillet 2006, d'une augmentation de l'autorisation de programme dédiée à la ZI Mi-Plaine, portant l'autorisation de programme totale à 3 298 000 € TTC.

Le programme de requalification de la ZI Mi-Plaine vise à conforter la vocation économique de la zone, à améliorer la qualité et la lisibilité du réseau viaire mais également les conditions de circulation et à offrir à terme une signalétique cohérente et performante.

L'avenue du Dauphiné étant une voirie départementale, il n'est pas envisagé d'intervention sur la chaussée et sur la fonctionnalité de cette voie. En revanche, la Communauté urbaine s'est portée acquéreur d'une bande de terrain d'environ 900 mètres de long et 20 mètres de large sur le côté nord de l'avenue dans le but d'aménager un espace qualitatif destiné principalement aux piétons et aux cyclistes.

Les objectifs de la requalification sont donc :

- d'assurer la continuité de la piste cyclable et de la circulation piétonne entre le giratoire d'Usingen et le giratoire René Cassin,
- de conserver le fossé actuel situé entre la piste cyclable et la chaussée,
- de proposer un paysage cohérent avec la première tranche réalisée à l'est du giratoire d'Usingen, notamment à travers le type de plantations et leur implantation,
- de dessiner un paysage sur bas-côté nord de l'avenue du Dauphiné.

La surface totale des espaces à aménager est de 18 000 mètres carrés environ.

Les travaux envisagés, d'un coût prévisionnel total de 569 385 € HT, soit 680 984,46 € TTC, sont :

- la création d'une bande cyclable sur toute la longueur de l'avenue,
- la plantation d'arbustes et d'arbres étalés sur l'ensemble de l'espace,
- l'aménagement d'accès destinés à l'entretien du réseau d'assainissement.

Les travaux seront réalisés par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour ce qui concerne les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) et d'espaces verts.

Les prestations font l'objet de deux lots qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers,
- lot n° 2 : espaces verts ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de voirie et d'aménagements paysagers sur l'avenue du Dauphiné à Chassieu.

2° - Les prestations des lots n° 1 et 2 seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 889.

5° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,